

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Les honoraires de l'agence s'entendent TVA incluse et sont compris dans les prix de vente annoncés.

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur et/ou du vendeur. Ils sont convenus d'un commun accord entre le mandant et l'agent immobilier, les conditions de cette rémunération étant précisées sur le mandat de vente ou le mandat de recherche. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

HONORAIRES DE TRANSACTION (Vente d'un bien immobilier) Si mandat de vente de l'agence

- De	à	100 000€	8% TTC avec un minimum de 7 000 € TTC
- De 100 001 €	à	200 000€	7% TTC
- De 200 001 €	à	350 000 €	6% TTC
- De 350 001 €	à	3 000 000€	5% TTC
- De 3 000 001€	à	5 000 000 €	4% TTC
- Supérieur à 5 000 001 €			3% TTC

HONORAIRES DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE RECHERCHE (Vente d'un bien immobiliers)

Pour un bien identifié dont le mandat de vente est détenu par une autre agence, l'acquéreur ne sera redevable d'aucune rémunération envers notre agence puisqu'elle sera rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente par voie de rétrocession d'honoraires.

Si le mandant se porte acquéreur d'un bien recherché et proposé par notre agence (sans co agence), la rémunération calculée sur le prix net vendeur sera de :

Pour une habitation principale ou secondaire

- Prix net vendeur inférieur à 2 000 000 €	5% TTC en sus du prix de vente net vendeur
- Prix net vendeur < 2000 000 € et > 5 000 000 €	4% TTC en sus du prix de vente net vendeur
- Prix net vendeur > 5 000 000 €	3% TTC en sus du prix de vente net vendeur

Pour des recherches hors habitation principale ou secondaire (biens d'investissement, entreprises, hôtels, locaux commerciaux...) s'adresser à l'agence. La rémunération pouvant varier entre 3%HT à 10%HT du prix net vendeur suivant le bien recherché

HONORAIRES POUR ESTIMATION DE VALEUR,

1. Si estimation suivie par un mandat de vente :	service gratuit
2. Si non, rémunération forfaitaire	
- Appartement	150 € TTC
- Maison	200 € TTC

HONORAIRES SUR LOCATION HORS GESTION SUR CANNES,

1. HABITATION

A la charge du locataire

13€ TTC par m² à la charge du locataire

A la charge du propriétaire

1 loyer mensuel

2. COMMERCES ET LOCATION SAISONNIERE

30% HT du loyer annuel ou de la période